

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations budgétaires pour 2019 Perspectives pluriannuelles et trajectoire financière 2019-2023 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les orientations budgétaires reposent sur une analyse du contexte économique et des perspectives d'évolution des ressources de l'institution, au regard des principaux enjeux que porte son projet de mandat. Elles s'inscrivent naturellement dans une perspective pluriannuelle qui est celle du mandat et du programme prévisionnel des investissements de la collectivité.

1.1. Toujours s'adapter à un contexte en évolution

Dans sa préparation le budget 2019 est présenté comme s'appuyant sur la constance et la persévérance dans l'action, dans un contexte qui n'est toujours pas stabilisé. Quatre grandes caractéristiques se dégagent :

- une deuxième année marquée par l'amélioration de la conjoncture économique ;
- un périmètre de compétences qui continue à évoluer ;
- une relation avec l'Etat qui demande à être clarifiée ;
- une Région qui s'engage dans la Breizh COP et affirme sa capacité d'investissement.

1.2. Maintenir le cap des six ambitions du projet régional

Le projet politique du Conseil régional se décline au travers des six ambitions pour la Bretagne définies en 2015, et adaptées pour prendre en compte les dispositions découlant de la loi NOTRe.

1.3. Maîtriser la trajectoire financière

Dans le cadre de la contribution demandée à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique, la Région a signé le 27 juin 2018 un contrat financier avec l'Etat, au travers duquel elle s'engage à limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an sur la période 2018-2020, sur la base de 2017.

Cette contrainte ne remet pas en cause la trajectoire pluriannuelle que la Région s'est fixée de longue date, autour de deux axes :

- mobiliser un plan pluriannuel de 2,9 Md€ ;
- conserver un autofinancement structurel pouvant répondre à ces ambitions, en assurant une maîtrise des dépenses de fonctionnement à - 0,75 % par an sur le périmètre historique.

Le Conseil régional souligne toutefois rester dans l'attente d'une proposition de méthode basée sur une réelle confiance de l'Etat envers les territoires, qui rende possible des modes d'action différenciés.

Par ailleurs, l'intervention de la Région en matière de formation professionnelle et d'apprentissage connaît une importante évolution, avec :

- une nouvelle répartition des compétences Etat-Région en matière d'orientation ;
- le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), à négocier avec l'Etat ;

- la réforme du financement de l'apprentissage, qui connaît un changement de cap radical en retirant aux Régions la quasi-totalité de leurs compétences en la matière, ainsi que les financements correspondants.

Depuis 2015, la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement était fixée à $-0,75\%$ par an à périmètre constant et hors intérêts de la dette. Du fait des nouvelles compétences transférées par la loi NOTRe, cette norme est révisée à hauteur de $-0,3\%$ en tendance, à périmètre et niveau de ressources constants (soit $+0,3\%$ par an en réintégrant les intérêts de la dette).

La Région réaffirme par ailleurs la priorité donnée à l'investissement, au travers de son plan pluriannuel d'investissement (PPI) porté à 2,9 Md€, en particulier sous l'effet des transferts de compétences (PPI initié à 2,6 Md€ en 2016, puis relevé à 2,7 Md€ en 2017).

La stratégie financière se veut compatible avec les mesures d'encadrement des finances locales, d'une part en maintenant l'évolution des dépenses de fonctionnement sous la limite imposée de $1,2\%$; d'autre part en prévoyant un accroissement significatif du besoin de financement en réponse au PPI, l'encours de la dette pouvant atteindre 1,6 Md€ en fin de mandat.

Pour ce faire, la Région fait le choix de diversifier ses sources de financement. Dans l'ensemble, cette diversification vise à obtenir un taux d'intérêt moyen le plus bas possible, dans le cadre d'une répartition équilibrée du risque de taux et de contreparties. Ainsi, eu égard aux conditions actuelles du marché, sur la période 2019-2023, la Région vise à maintenir un coût moyen de la dette inférieur à 2% .

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient en premier lieu à souligner la qualité de ce document d'orientations budgétaires, qui offre une vision complète et synthétique de la stratégie budgétaire et financière du Conseil régional pour la période 2019-2023.

Comme il est indiqué, ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte renouvelé et encore porteur d'incertitudes. Elles sont soumises à de nouvelles contraintes, dont celles exprimées dans le contrat financier signé avec l'Etat en juin 2018. Dans ce contexte, le CESER souligne la réactivité et la capacité d'adaptation dont fait preuve la Région, a fortiori alors qu'elle doit déjà s'employer à reprendre les nouvelles compétences dévolues par la loi NOTRe.

2.1. Des ambitions reconduites et adaptées à l'évolution des compétences et contraintes

Compte tenu des inquiétudes exprimées un an plus tôt, le CESER constate que le Conseil régional semble maintenir l'ensemble de ses orientations stratégiques, lesquelles se voient même renforcées par le relèvement du plan pluriannuel d'investissement porté à 2,9 Md€, sans indication explicite d'arbitrage par rapport à la situation antérieure. Il s'interroge par conséquent sur l'adéquation entre le maintien de ces orientations et le contexte contraint et soulève l'enjeu d'éventuelles priorisations à faire.

Au titre du contrat financier, des points d'étape avec le Préfet doivent avoir lieu, dont le CESER appréciera avoir régulièrement connaissance. Une première réunion de suivi était ainsi prévue le 9 novembre 2018, alors que le bilan de la première année du contrat est programmé en mars-avril 2019.

S'agissant du soutien au développement économique, le CESER approuve la vigilance qu'entend avoir le Conseil régional à l'égard de l'amélioration constatée de la conjoncture économique et son souhait de « rendre justes les transitions », ceci en s'adaptant aux attentes des concitoyens et en confortant l'impératif de solidarité au quotidien. Dans ses avis et contributions au projet Breizh COP, le CESER a toujours insisté sur la nécessaire sécurisation des transitions.

Dans ce cadre, le CESER prend acte des liens établis par le Conseil régional entre les défis posés par l'évolution de cette conjoncture et le défi des compétences d'aujourd'hui et de demain, auquel devront répondre le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Concernant le PRIC, le CESER partage l'interrogation du Conseil régional, lorsque ce dernier soulève l'ambivalence d'un plan qui peut être considéré comme une opportunité, mais qui, dans le contexte actuel, contribuera à une augmentation des dépenses de fonctionnement susceptible de générer certaines tensions. Le CESER rappelle à cet égard que la distinction entre fonctionnement et investissement dans la dépense publique est plus complexe qu'il n'y paraît et que certaines dépenses de fonctionnement sont des leviers majeurs de développement pour les territoires, y compris sur le long terme.

L'analyse du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) met en évidence que le premier facteur d'augmentation des dépenses revient au champ du développement économique, ce que le CESER relève avec intérêt. Il apparaît en effet que dans ce domaine les interventions du Conseil régional resteront fortes, notamment en faveur du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, avec des objectifs d'envergure mis en avant : qu'il s'agisse d'accompagner l'usine agroalimentaire du futur ou de devenir le leader européen du « bien manger », en réussissant pour cela la « transition alimentaire » du système breton. Le Conseil régional affirme poursuivre ces objectifs en totale cohérence avec les orientations du projet Breizh COP. Le CESER sera attentif à cet enjeu, qui suppose que soient précisées les conditions de l'intervention régionale, les objectifs d'évolution de la filière, ainsi que les effets de ces mesures sur le niveau et la qualité de l'emploi dans ce secteur d'activité.

Par ailleurs, le CESER souligne que le domaine du développement économique illustre bien le besoin de clarification des rôles entre Etat et Région, particulièrement prégnant aujourd'hui dans ce domaine, dans lequel le Conseil régional relève à juste titre les difficultés de répartition des rôles et des compétences.

Le Conseil régional entend également poursuivre son action en faveur de la diffusion de l'innovation dans les entreprises, en indiquant qu'elle se fera en lien avec le projet Breizh COP, dont les orientations et les objectifs irrigueront l'évaluation de la S3 et l'élaboration de la future stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3 2021-2027). Le CESER approuve l'articulation ici proposée, et se tient disponible pour apporter une contribution aux réflexions à venir, sur la base de son étude « *Recherche(s) et innovation en Bretagne* » (octobre 2018). Cette étude souligne en particulier la nécessité d'apporter un soutien aux différentes formes de recherche : recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche collaborative, sciences participatives, etc.

Le document d'orientations budgétaire souligne aussi l'enjeu majeur de la création et de la transmission d'entreprise, auquel le Conseil régional répond au travers d'outils diversifiés. Le CESER approuve le recours à ces dispositifs, qui doivent contribuer à soutenir un emploi durable.

Le CESER apprécie par ailleurs que le Conseil régional réaffirme avec force son engagement dans la démarche Breizh COP. Il note que 2019 est annoncée comme l'année de l'engagement, et relève le besoin identifié de « rupture » avec les méthodes d'intervention et les modèles de développement existant à ce jour, notamment au sujet de la transition écologique et énergétique, définie comme une dimension à aborder de façon totalement renouvelée, dans sa transversalité. Le CESER partage la volonté régionale exprimée de placer les questions d'enjeu climatique et de biodiversité au centre des préoccupations, pour qu'elles puissent innover l'ensemble des actions publiques et collectives.

Le Conseil régional affirme la nécessité de « faire ensemble », ceci en se donnant les moyens de l'action, et avec l'obligation de donner l'exemple. Il évoque à ce titre la nécessité de réinterroger l'ensemble de ses politiques au regard des priorités affirmées dans le projet Breizh COP, pour procéder aux priorisations, redéploiements, ou encore aux mutualisations et synergies nécessaires. La Breizh COP apparaît ainsi comme le fil rouge reliant chacune des six ambitions régionales, ce que salue le CESER, tout en s'interrogeant sur la possibilité de rendre compatibles ces objectifs en les poursuivant à la même hauteur. Il suivra avec attention la mise en œuvre de cette ambition dans les

politiques régionales, notamment par l'application effective de critères d'éco-socio-conditionnalité des aides. Le CESER espère ainsi que la déclinaison opérationnelle des ambitions de la Breizh COP sera perceptible dès le budget primitif 2019, et qu'elle prendra l'ampleur significative attendue, au fil des prochaines décisions budgétaires.

Les prochains mois seront déterminants en termes de coordination et de renforcement des partenariats, et le CESER invite les collectivités à s'investir dans les débats et concertations à venir, considérant qu'il n'y aura pas de sécurisation des transitions sans coopération étroite entre collectivités.

A ce titre, le CESER souligne l'importance de la nouvelle « conférence des territoires » qui réunit notamment les 59 EPCI bretons, les Départements et les Pays, et à laquelle il reviendra de définir collectivement une armature territoriale au service des objectifs de la Breizh COP. Pour le CESER, il s'agit d'un enjeu central majeur, pour une organisation solidaire et efficace des territoires, et afin d'assurer les conditions futures de financement de leurs projets.

Par ailleurs, la Breizh COP concernant de façon particulière les jeunes générations, le CESER rappelle l'importance de donner toute sa place à la question de la jeunesse et souhaite que le Conseil régional la prenne en compte dans toutes ses dimensions, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Il sera attentif à ce titre au diagnostic jeunesse qui doit être réalisé en 2019 dans le cadre de l'observatoire des territoires.

Le Conseil régional insistant à plusieurs reprises sur la nécessité de se mobiliser avec les acteurs publics, mais aussi privés, le CESER souhaiterait connaître les acteurs privés qui seront sollicités à ce titre, et les complémentarités et réponses qui seront inventées dans ce cadre.

Eu égard aux conséquences découlant d'une nouvelle répartition des rôles et des budgets dans ce domaine, le CESER porte une attention particulière à la réforme de la formation professionnelle. Si le Conseil régional perd avec regret un champ de responsabilité important en matière d'apprentissage, avec une compétence désormais spécialisée rattachée au financement des CFA, et s'il formule des réserves quant au nouveau système qui va se mettre en place, il souligne, à juste titre, se voir conforté dans une responsabilité centrale en matière d'information sur les métiers et les formations comme en matière d'orientation, enjeux qualifiés de toujours plus essentiels, dans un contexte de chômage de masse et d'offres d'emploi non pourvues. Le CESER se montrera vigilant quant à la gouvernance et aux moyens qui seront réellement déployés pour assurer cette nouvelle mission.

Pour le CESER, il importera que les changements induits par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui prendront effet en 2020, n'affectent pas le fonctionnement des établissements et ne portent pas préjudice aux personnes formées. Le CESER invite donc le Conseil régional à poursuivre un travail en étroite coopération avec les intervenants du monde économique, comme ce pourra être le cas à l'occasion d'interventions destinées à contribuer au financement des centres de formation d'apprentis.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) s'adressant aux publics les plus éloignés de l'emploi supposera pareillement un partenariat ouvert avec l'ensemble des acteurs concernés, pour déployer des actions innovantes et transformantes. Le CESER approuve le Conseil régional dans sa volonté de définir clairement et rapidement avec l'Etat le périmètre budgétaire qui sera affecté à ce pacte régional, afin de disposer des moyens nécessaires à son application.

Le CESER se montre aussi attentif à d'autres questions qui traversent aujourd'hui le champ de la formation, dans un contexte de nombreuses évolutions et incertitudes. Ainsi, il s'inquiète du budget consacré aux lycées, pointant le risque d'un sous-dimensionnement, compte tenu des enjeux à relever dans ce secteur : plans énergie, rénovations, construction de 3 nouveaux lycées... Il s'interroge également sur les conséquences de la perte de compétence régionale sur le Conseil en évolution professionnelle (CEP).

En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral, le Conseil régional réaffirme une ambition maritime intégrée cohérente, qui doit refléter l'importance des enjeux et perspectives maritimes, et apporter une contribution originale aux objectifs de la Breizh COP. Le CESER partage cette approche et suivra avec intérêt les conditions et moyens de sa mise en œuvre.

Au plan international, le Brexit constitue à lui seul pour le début de l'exercice 2019 un vaste champ d'inquiétudes et d'incertitudes, dont les conséquences sont susceptibles d'appeler encore des interventions de la Région non programmées, que le CESER observera avec attention.

Par ailleurs, le CESER sera attentif à la revue de performance prévue mi-2019 pour l'ensemble des programmes européens dont bénéficie la région, et il demandera à être ponctuellement tenu informé des conclusions.

2.2. Des contraintes budgétaires maîtrisées

Concernant les dépenses de fonctionnement, comme souligné l'an dernier, la marge de manœuvre est certes devenue restreinte, de l'ordre de 10 M€, soit 1 % du total. Ceci invite à la poursuite d'une gestion rigoureuse, dont la Région a déjà su démontrer la capacité, et pourra nécessiter que des choix et priorisations soient réalisés. Le CESER découvrira le cas échéant avec intérêt les évolutions des politiques régionales qui en découleront.

Le Conseil régional fait à ce titre mention du renforcement du contrôle de gestion, et du développement de l'évaluation des politiques publiques. Sur un plan général, le CESER rappelle ses encouragements au développement au sein du Conseil régional d'une politique d'évaluation ambitieuse.

Face à la montée prévue de l'endettement, le CESER relève que les plafonds imposés par les ratios sécuritaires restent respectés, et que l'agence de notation renouvelle sa confiance au travers de la note AA avec perspective stable attribuée à la Bretagne.

Les prévisions de recettes reposent sur des hypothèses qui restent prudentes, ce que le CESER apprécie cette année encore. Face aux besoins de financement, il appuie l'idée de rechercher le doublement de l'enveloppe obligataire, ce qui permettrait de sécuriser une grande partie des futurs emprunts dans d'excellentes conditions de taux.

Pour conclure et dans l'attente des précisions attendues dans le budget primitif (dont les moyens répondant aux objectifs de la Breizh COP), le CESER est conscient de la complexité et de la rapidité des évolutions en cours dans la relation Etat-Région. Et même si ces évolutions découlent pour une large part de décisions et d'un calendrier national, il convient de consacrer des temps de débat aux perspectives d'évolution. Le CESER juge important de pouvoir aborder de façon plus approfondie les enjeux des « pactes girondins » annoncés par le Président de la République, dont un grand nombre de collectivités se sont saisies, avec l'éventualité de voir se renforcer la possibilité d'une différenciation. Une telle démarche de dialogue est essentielle, pour réfléchir à un processus de décentralisation qui aille dans le sens d'une action publique plus efficace et d'une démocratie renforcée.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Orientations budgétaires pour 2019

Nombre de votants : 100

Ont voté pour l'avis du CESER : 95

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Brigitte DELAHAIE Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Dans le cadre de son obligation légale de présentation de ses orientations budgétaires, le Conseil régional se livre à une introduction générale fort intéressante sur la politique qu'il compte mettre en œuvre en 2019 et au cours des prochaines années inscrivant son action dans le temps long et dans l'accompagnement des évolutions structurantes et structurelles de l'économie bretonne tout en soulignant sa volonté de satisfaire des impératifs d'efficacité, d'efficience, de réactivité ou de numérisation.

Nous notons avec satisfaction qu'en première priorité transversale, il cite « l'emploi, le développement de l'activité et le soutien des capacités de créativité de notre territoire, de nos entreprises et de nos concitoyens ». Cette réaffirmation prend d'autant plus de sens que depuis une quinzaine de jours, nombre de nos concitoyens expriment leurs difficultés à faire face aux dépenses qu'ils doivent payer et aux impôts et taxes qu'ils doivent acquitter.

De toute évidence, la France ne produit plus assez de richesses pour maintenir son niveau de vie par habitant. Cette situation nous interpelle en tant que responsables socio-économiques car elle pose la question du rapport des citoyens à l'impôt, du rapport des citoyens à la chose publique et aussi du rapport, à terme, des citoyens à la démocratie.

Nous pensons que cet appauvrissement relatif de la France et des Français réside dans des orientations que nous dénonçons avec gravité depuis de nombreuses années. Nous le redisons ici : ce n'est pas en réduisant le temps de travail, ce n'est pas avec une sphère publique hypertrophiée qui consomme 56 % de notre PIB, ce n'est pas avec le niveau de prélèvements obligatoires le plus élevé des pays développés que notre économie, de surcroît dans un contexte de monnaie unique, permettra aux Français d'accéder au plein emploi et au pouvoir d'achat auquel ils aspirent légitimement.

Si la France avait tout simplement le niveau de prélèvements obligatoires de la zone euro, et nous prenons cette référence à dessein, les prélèvements obligatoires seraient de 160 milliards d'euros inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui en France. Et nous le redisons ici, malgré ce niveau de prélèvement record, la France est obligée d'endetter ses enfants et petits-enfants pour financer ses dépenses publiques encore supérieures à ces prélèvements.

C'est ainsi qu'en 40 ans, alors que notre production a été multipliée par 9, notre dette publique, cumul de nos déficits publics annuels, a été multipliée par 55 ! La situation de nos finances publiques est telle que les pouvoirs publics n'arrivent même pas à accompagner les ménages et les entreprises dans la transition énergétique et font de taxes présentées comme environnementales, des mesures de rendement qui abondent pour l'essentiel le budget général.

Nous le disons ici avec gravité. Il nous faut, tout en prenant des mesures destinées à lutter contre le réchauffement climatique, mener une politique de réformes permettant d'une part, aux entreprises de recouvrer leur

compétitivité, et d'autre part, à la sphère publique d'être plus efficace à moindre coût, conditions nécessaires au rebond du pouvoir d'achat de la population.

Dans ce contexte, nous pensons que les orientations budgétaires et plus globalement les orientations prises par le Conseil régional doivent tenir compte de ce diagnostic : sobriété de la dépense publique, accompagnement du développement économique, en d'autres termes, maximiser l'impact de la politique menée par le conseil régional avec une économie de moyens.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de David COCAULT Union régionale Solidaires de Bretagne

Le bordereau intitulé « Orientations budgétaires 2019 -Perspectives pluriannuelles et trajectoire financière 2019-2023 » aborde au titre de la maîtrise de la trajectoire financière les sources de recettes que sont la TVA et la TICPE.

Lors des sessions des 5 février et 8 octobre 2018, nous avons tenté d'attirer l'attention de la Région et des membres de cette instance sur l'injustice fiscale et sociale que représentent tant la TVA que la TICPE.

Le 5 février, nous disions à propos de la TVA qui représente 27,24 % des recettes attendues par la région, que la fiscalité indirecte est injuste fiscalement, socialement et basée sur un modèle de consommation à proscrire ». Ainsi la TVA représente 17 % du budget des foyers les plus démunis soit 2 fois plus que pour les ménages les plus aisés.

Le 8 octobre, au sujet de la TICPE, nous affirmions que comme « comme la TVA, (elle est) une taxe injuste fiscalement et socialement, touchant de manière égale en son montant nos concitoyens sans donc tenir compte des inégalités pourtant patentes que sont les inégalités de revenus et les inégalités de localisation géographique... ».

A ces occasions, nous appelons de nos vœux une prise de conscience s'agissant d'une réalité qui s'exprime désormais dans la rue : il ne peut y avoir de projet d'avenir partagé par les bretons et les bretonnes notamment que si et seulement si la justice sociale et la justice fiscale existent.

Le mouvement des gilets jaunes est clairement l'expression non seulement d'un ras-le-bol fiscal mais aussi d'une attente forte d'une grande partie de la population qui, plus nombreuse année après année si l'on s'en tient notamment aux chiffres de la pauvreté et du chômage, se désespère des politiques publiques européenne, nationale et régionale et se désespère également d'un modèle économique capitaliste basé sur le profit, la croissance et les inégalités qui vont avec.

Solidaires, lors de ses interventions, a déjà fait les propositions suivantes :

- que la région Bretagne qui a pour objectif à son échelle le développement durable de la société et de l'environnement au travers notamment de la Breizh Cop, engage une réflexion permettant de réformer les sources de financement du budget des régions dans le sens de la justice sociale et climatique comme nous invitent Jean Jouzel et Agnès Michelot, membres du CESE, dans leur rapport intitulé « La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France » de septembre 2016.
- que dans le cadre de la Breizh Cop, et au-delà de la densification du service public, la question de la gratuité des transports collectifs soit posée. Politique de "gratuité" dont le financement devra être assuré par une imposition nationale / locale juste car basée sur la progressivité d'un barème fonction du niveau des revenus et repensant / généralisant le montant du versement transport fonction des engagements, investissements et aussi solutions apportés par les entreprises elles-mêmes au titre de la limitation des effets négatifs sur l'environnement des déplacements de leurs salariés et de leurs marchandises.

Pour Solidaires, la priorité doit être clairement donnée à la fois à la question environnementale qui devient une urgence et à la sécurisation des parcours de vie des personnes les plus démunies. Cela passe immanquablement par un changement de modèle économique et social.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional fait opportunément œuvre de pédagogie en présentant ses orientations budgétaires tout en rappelant l'état de nos finances publiques et la nécessaire baisse du déficit public auquel il est appelé, comme les autres collectivités locales, à contribuer. Il rappelle à juste titre la colossale dette publique de plus de 2 250 milliards d'euros, soit près de 100 % du PIB, après réintégration dans la dette publique, de la dette de SNCF Réseau.

Le conseil régional rappelle l'objectif national fixé aux principales collectivités locales de limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %. Dans ce contexte, le Conseil régional dont l'objectif initial était de réduire ses dépenses de fonctionnement à hauteur de 0,75 %/an, objectif auquel nous souscrivions, nous apprend qu'il revoit ce taux à la hausse, en l'occurrence - 0,3 %, considérant qu'il hérite de dépenses antérieurement dévolues aux conseils généraux/départementaux et dont la dynamique historique était de 2 %/an. La Région nous apprend qu'en réintégrant les intérêts de la dette, les dépenses augmenteront finalement de 0,3 %.

Nous souhaitons par ailleurs alerter le Conseil régional sur une erreur technique page 22 quand il cite les « objectifs de réduction de la dette publique ». Il convient ici de rappeler que tant que la France connaîtra un déficit public, sa dette publique augmentera, en l'occurrence du montant de son déficit, soit de l'ordre de 57 milliards en 2018. Comme la trajectoire de réduction des déficits publics prévue jusqu'en 2022 laisse toujours apparaître des déficits publics, la dette publique de la France continuera de croître au moins jusqu'en 2022. Ce n'est donc pas la dette publique qui va baisser mais le taux d'endettement public, c'est-à-dire la ratio dette publique divisée par le PIB. Ainsi ce taux d'endettement ne sera susceptible de baisser que si nous arrivons à réduire le déficit public annuel tout en atteignant une croissance en volume significative, complétée d'une inflation suffisamment élevée, comprise entre 1 et 2 %, idéalement proche de 2 %. Cette précision nous semble importante car il ne faudrait pas laisser croire que la dette publique va baisser au cours des prochaines années.

La lecture des ressources du Conseil régional, part de TVA, de taxe d'apprentissage, de TICPE, de CVAE, sans compter les mécanismes de péréquation dégage une perception de grande complexité et pose la question de la lisibilité démocratique, citoyenne, des ressources dévolues aux collectivités locales, même si, compte tenu du tropisme de nombre d'élus locaux en faveur de la hausse de la dépense publique en général, nous apprécions la réelle limitation du pouvoir de taux choisie par les gouvernements successifs afin de limiter l'ardeur des collectivités locales à accroître leurs prélèvements sur les ménages et les entreprises.

Nous observons par ailleurs que la capacité de désendettement de la Région va passer de 4 ans en 2018 à près de 8 ans en 2023, ce qui représente le plafond fixé par la BEI dans le cadre de ses financements, et fait aussi flirter la Région avec la limite haute des 9 années fixée par l'Etat. Situation qui appelle la Région à maintenir une gestion rigoureuse au cours des années à venir.

Enfin, la Région aborde dans son document la question des effectifs, en écrivant, je cite, « afin de respecter les perspectives d'évolution identifiées lors des précédents débats d'orientations budgétaires, il conviendra au cours des prochaines années de maintenir une grande vigilance sur les variations d'effectifs, et de contenir la masse

salariale sur la base des effets du glissement vieillesse technicité et des mesures catégorielles qui pourraient l'impacter ». Nous souscrivons à cette analyse en soulignant les propos récents d'un ministre à qui l'on prête une ambition municipale : « je pense que les élus doivent s'inspirer des chefs d'entreprise : avoir un impact maximum en mobilisant un minimum de moyens. » Puise-t-il être entendu !

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Annie KERHAIGNON
Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

(M. le Président)

La CGT FORCE OUVRIERE est une Organisation Syndicale de salariés, nous ne sommes pas législateurs, à ce titre nous n'avons n'a pas mandat pour lever l'impôt. Plus que jamais la clarté, sur le rôle de chacun s'impose.

De ce fait, selon nos pratiques habituelles, nous nous abstenons sur les propositions du budget 2019 du Conseil régional.



Intervention de Didier LUCAS

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

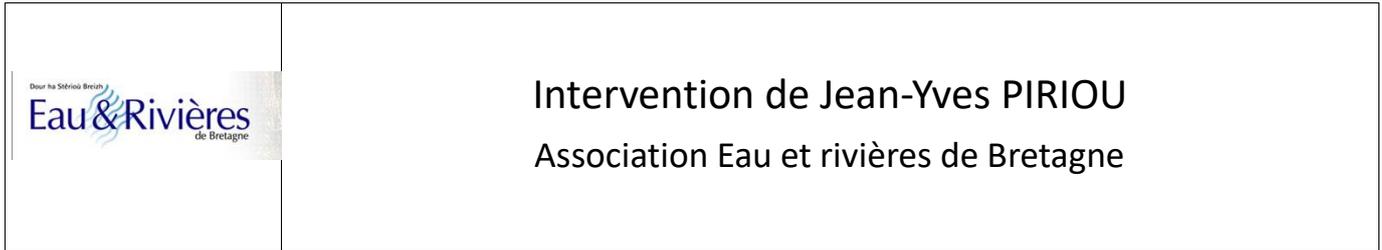
Je m'exprime au nom de la majorité des acteurs économiques du collège 1.

Dans ses orientations budgétaires, le Conseil régional réitère la priorité donnée à l'investissement. Nous soutenons cette orientation de renfort du soutien à l'investissement en faveur des entreprises bretonnes. Les exploitations agricoles font partie des bénéficiaires de ces aides. Elles sont indispensables pour rattraper le retard d'investissement du secteur agricole et répondre à la volonté régionale de promouvoir une agriculture et une agroalimentaire dynamiques et créatrices d'emploi.

Le plan « volaille » est évoqué dans les orientations budgétaires. Lors de la session CESER de juin 2018, nous avons apporté notre soutien à ce plan, en soulignant l'importance d'un appui non seulement à la construction de la nouvelle usine prévue à Châteaulin, mais également aux éleveurs qui doivent faire évoluer leurs exploitations pour répondre aux nouvelles demandes. Pour ce faire, le plan de modernisation et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA) doit appuyer davantage la filière volaille. Le plafond d'aide accordé aux éleveurs de volailles doit être relevé, afin de tenir compte des montants d'investissements très élevés nécessaires pour répondre aux nouveaux cahiers de charges. Un plan de transition énergétique est également indispensable pour accompagner les éleveurs face à l'augmentation des coûts de l'énergie, à l'enjeu climatique et aux exigences des marchés en matière de bien-être animal.

Nous serons aussi très attentifs à la prise en compte dans les contrats des éleveurs des nouvelles règles issues de la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. La valeur de la part production doit revenir aux producteurs. Sans cela, les investissements seront impossibles à réaliser.

Je vous remercie de votre attention.



J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante.

Nos associations approuvent le fait que les orientations budgétaires de la Région Bretagne fassent désormais référence à la BreizhCOP, outil régional que nous soutenons. Mais s'agissant d'orientations budgétaires pluriannuelles, n'aurait-il pas fallu annoncer ce budget comme étant une étape intermédiaire avant le vote de la BreizhCOP et réinterroger les 6 grandes ambitions du projet régional pour y introduire plus de transversalité et de cohérence avec la volonté de transition ? En effet, dans chacun des 6 chapitres des ambitions du projet régional, il aurait été intéressant de voir apparaître un paragraphe entier expliquant la transversalité et la cohérence avec les autres ambitions ; par exemple en indiquant la relation entre l'accompagnement de la transformation du modèle agricole et agroalimentaire breton et toutes les autres transitions affichées dans la BreizhCOP, qu'elles soient énergétiques, écologique, alimentaire ou sociale. De même les projets d'investissement concernant les mobilités devraient mieux voir apparaître leur cohérence avec les transitions énergétique et d'aménagement du territoire.

D'autre part, l'actualité nous montre qu'une partie des citoyens s'inquiètent de la façon dont les transitions vont être mises en œuvre. Celle-ci doivent être bien expliquées. Elles seront acceptées et comprises si elles sont justes, équitables et accompagnées socialement. C'est pourquoi nous aurions souhaité qu'un 7^{ème} chapitre soit ajouté aux 6 ambitions du projet régional. Cette 7^{ème} ambition pourrait s'intituler « **Accompagnements pédagogique et social des transitions** ». En effet nous pensons que, pour éviter des incompréhensions voire des rejets par la population, il faut mener un projet éducatif qui explique d'abord les raisons des transitions programmées par la BreizhCOP. Par exemples il s'agit d'expliquer que les nécessaires préservation et restauration de la biodiversité va impacter positivement la vie quotidienne des gens, apportant à chacun bien-être et ressources pour l'avenir. Il s'agit aussi de montrer le rôle de l'aménagement du territoire dans la gestion durable des ressources en eau, ressources dont dépend l'activité économique de la Bretagne. L'éducation à l'environnement et à la transition écologique doit être considérablement renforcée en Bretagne pour la compréhension et l'acceptation des programmes régionaux réorientés. En outre il s'agit aussi de prévoir, dans cette 7^{ème} ambition régionale, des compensations sociales aux projets de transition de la BreizhCOP, non seulement pour ceux qui seront directement impactés, mais aussi en terme d'emplois à compenser, de formations à mettre en place et aussi de services publics à maintenir ou à réimplanter pour l'égalité des territoires.



Intervention de Brigitte LE CORNET

Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Bretagne

Je m'exprime au nom de la CPME de Bretagne.

A l'occasion de la présentation de la politique énergétique pour les années à venir, le Président de la République a annoncé le lancement d'une « *grande concertation de terrain sur la transition écologique et sociale afin, notamment... d'éviter que la transition écologique n'accroisse l'inégalité entre les territoires* ».

La transition écologique doit se poursuivre mais en prenant en compte les réalités territoriales et celles du monde du travail. Il convient donc maintenant d'affirmer sans ambiguïté que la fiscalité écologique doit se faire à iso-fiscalité par simple transfert. La transition écologique ne doit plus servir de prétexte à une augmentation des prélèvements obligatoires. Les mesures incitatives doivent remplacer les mesures punitives.

Cette démarche de concertation est donc à saluer car elle montre enfin, du moins peut-on l'espérer, une prise de conscience sur l'absolue nécessité de tenir compte des réalités territoriales. La CPME de Bretagne prendra naturellement part à ces réflexions pour faire entendre la voix de ceux qui, partout en Bretagne, prennent des risques pour faire vivre et développer leur entreprise et ont aujourd'hui l'impression de ne pas même être pris en considération

Autre point positif « *la hausse des taxes sur les carburants sera adaptée à l'évolution des cours du pétrole* », ce qui, en théorie, devrait limiter la hausse.

Pour autant de très nombreuses questions pratiques restent en suspens.

Le cap énergétique réaffirmé est une chose. Le cap fiscal en est visiblement une autre. Force est de constater que, sur ce point, le flou absolu reste de rigueur. Pas sûr donc que cela suffise à calmer les esprits.

Les augmentations de taxes sur les carburants prévues au 1er janvier 2019 doivent être ajournées. Plus que de primes ou de dispositifs alambiqués réservés à certains, c'est une diminution des taxes qui est attendue. Et pour cela il faudra bien enfin commencer à diminuer les dépenses publiques.

La CPME continuera quant à elle plus que jamais de militer pour la mise en place d'un bouclier fiscal pour les artisans, TPE et PME en y incluant la fiscalité locale... et la fiscalité écologique.

	<p>Intervention de Cécile MARTIN Personnalité qualifiée</p>
--	---

Le Conseil régional, dans ses orientations budgétaires, souligne les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises. Il est écrit, je cite, « Apparaît avec une grande acuité ce paradoxe français d'un chômage de masse et persistant, concomitant à une incapacité pour les entreprises de trouver les compétences nécessaires ». Le Conseil régional poursuit : « cette situation est un défi auquel les réponses classiques ne peuvent plus suffire. Certes, une forte amélioration de l'adéquation des formations aux besoins doit être conduite, mais la seule réponse en termes d'offre de formation ne suffira pas. L'analyse des difficultés de recrutement devra être faite en profondeur et sans tabous ».

Nous souscrivons à cette approche. Ces difficultés de recrutement ainsi décrites sont bien réelles. Pour autant, leurs causes ne concernent pas les seules questions de compétences, mais également un système dont les caractéristiques peuvent elles-mêmes constituer un frein à l'appétence au travail. Aussi, il nous semble que nous devons effectivement aborder cette question sans tabous.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Le CESER a raison de souligner la constance de la Région en matière budgétaire. Mais il aurait pu noter aussi le changement de ton dans certaines de ses appréciations. La FSU pour sa part en partage plusieurs : par exemple que la conformité à des ratios ou aux avis des agences de notation n'est sûrement pas la finalité d'une politique budgétaire. De même, lorsque la Région émet des doutes quant à la tenue des engagements financiers de l'État, ou encore lorsqu'elle qualifie la « réforme » de la formation professionnelle de « *centralisation libérale* », la FSU partage également ce point de vue.

Il est dommage cependant que la Région n'aille pas au bout de l'analyse et qu'elle ne dénonce pas plus généralement les effets catastrophiques de l'absurde obsession de la réduction de la dépense publique, cela d'autant plus qu'elle en montre parfaitement la contradiction s'agissant du *Plan d'Investissement dans les Compétences* (PIC).

La FSU en revanche ne partage pas l'optimisme de la Région sur la conjoncture économique nationale. Difficile en effet de parler d'*embellie* alors que les chiffres de la croissance pour l'an prochain ont été revus plus d'une fois à la baisse, que le troisième trimestre 2018 a connu à nouveau une forte hausse du chômage, et que la tension est aujourd'hui à son comble sur le pouvoir d'achat et la politique fiscale injuste du gouvernement.

La FSU ne partage pas davantage l'attente du « pacte girondin » que fait miroiter le Président Macron. Un pacte mais pour quelles compétences ? Et pour quel type d'action publique ? Sous couvert de « différenciation », on risque surtout d'assister à un accroissement des disparités et de la concurrence entre les régions, avec au bout du compte des transferts vers le privé et encore moins de services rendus aux citoyens. S'il y a des « centralisations libérales », il peut aussi y avoir des « décentralisations libérales ». De ce point de vue l'appel du pied répété de la Région aux « synergies » et aux « complémentarités futures avec des partenaires privés » afin « de faire mieux avec moins de moyens » n'est vraiment pas fait pour nous rassurer.

Le Budget régional est certes fortement dépendant des facteurs extérieurs. Mais la Région fait aussi des choix. Ainsi de la politique de soutien à l'activité économique et d'aide aux entreprises. Le CESER admet comme une *évidence* que cela constitue un facteur d'augmentation *non-maîtrisable* des dépenses régionales. On ne contestera pas la responsabilité de la Région dans ce domaine, mais pour autant, faut-il que ce soit le seul poste incompressible ? L'immobilier des lycées nécessite lui aussi des investissements considérables et la réalisation de tous les objectifs du *Schéma directeur des lycées* nécessiterait d'augmenter l'effort budgétaire. Qu'en sera-t-il ?

Espérons du moins qu'avec le développement du *Service Public d'Accompagnement des Entreprises* (SPAÉ) et le déploiement de 10 nouveaux agents régionaux à cet effet, nos collègues du Collège 1 seront maintenant convaincus de ce que peut apporter le développement de l'emploi public pour la richesse et le dynamisme des territoires.

Pour finir, la FSU souhaiterait que la Région éclaircisse sa position quant au niveau d'engagement qui sera désormais le sien pour la *Carte des formations professionnelles*. Car si d'un côté ses orientations évoquent un travail de régulation à poursuivre avec le rectorat, de l'autre la Région fait part de ses doutes quant à « l'intérêt d'une Carte réduite au seul champ des formations sous statut scolaire ».

Dans le contexte de la réforme annoncée de la voie professionnelle qui fragilisera comme jamais les lycées professionnels et d'une politique académique marquée par un manque certain de volontarisme de la part du rectorat pour le développement de l'offre de formations publiques, la FSU engage la Région à prendre date pour un chantier global consacré à la promotion des formations professionnelles et technologiques dans les lycées publics bretons.



Intervention de Emmanuel THAUNIER

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional place ses perspectives budgétaires dans le cadre du maintien, en 2019, de la croissance économique. L'actualité sociale nous montre que cette conjoncture favorable ne suffit pas à réguler toutes les difficultés rencontrées par les Français et les Bretons. Le chômage (7,5 % en Bretagne) et le pouvoir d'achat restent des préoccupations importantes.

Pourtant, les entreprises peinent à pourvoir les postes proposés dans de nombreux secteurs d'activités : bâtiment, transports, informatique, industrie, hôtellerie-restauration, tourisme, agriculture, ... 50 % des chefs d'entreprise rencontrent des difficultés à recruter. Plusieurs milliers de postes en Bretagne ne sont pas pourvus chaque année. L'une des raisons de ce paradoxe tient au manque de personnes qualifiées. Le constat, en Bretagne comme ailleurs, est que trop de jeunes sortent du système scolaire sans formation.

Le Conseil régional est interpellé dans ses compétences par cette question : au titre, tout d'abord, de l'orientation et de l'information sur les métiers, afin de conduire les jeunes Bretons à choisir des parcours correspondant à leurs choix individuels et aux offres de travail des entreprises. Dans cette perspective, un travail pourra être également mené avec les acteurs économiques sur la connaissance et l'attractivité de métiers en déficit de recrutement. Bien que son rôle en matière de formation professionnelle change avec la Loi Pénicaud, la Région sera en mesure de peser dans les négociations avec les acteurs de la formation professionnelle définis par les nouveaux textes, pour continuer à développer en Bretagne des formations sur l'ensemble du territoire, répondant aux besoins des activités moins bien représentées par les branches à l'échelle nationale.

La mobilité constitue l'un des autres freins à l'accès à l'emploi. Son coût est de plus en plus difficile à supporter pour de nombreux salariés et indépendants aux revenus modestes. Là aussi, la Région est concernée, à son niveau, par l'accès de la population à des systèmes de transport à faible coût maillant l'ensemble du territoire et permettant de maintenir la répartition de la population et des activités sur tous les territoires infra-régionaux.

Les difficultés à pourvoir nombre de postes en Bretagne est réelle. Elle grève la capacité de développement des entreprises, conduites parfois à renoncer à certains marchés. Le soutien de la Région peut se manifester par les points que nous venons de voir, mais, aussi, en maintenant ses efforts dans l'accompagnement de la modernisation de l'appareil productif et de l'innovation, afin de soutenir la compétitivité des entreprises bretonnes sur les marchés domestiques et internationaux.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

L'avis du CESER sur les orientations budgétaires pour 2019 s'inscrit dans une logique d'interpellation à la lumière du monde à vivre que souhaite la Breizh COP et sur lequel le CESER est à nouveau saisi.

La CGT n'ira pas jusqu'à y voir une inspiration Keynésienne de « la crise de l'économie », c'est-à-dire la crise du système fondé sur les lois du seul marché, mais le ton a changé. Ce n'est pas du seul fait de l'actualité.

Il faut dire que de crise en crise, les relations entre tous les systèmes et surtout les relations entre l'être humain et la nature mais encore plus entre les êtres humains eux-mêmes sont confondues par une misère morale, intellectuelle et sociale puisque les inégalités se creusent à mesure que des PDG explosent des rémunérations indécentes.

L'argent pour l'argent se porte bien alors qu'au pays du carnaval, Rio, la belle, se brunit.

Le carnaval est le moment où les classes sociales s'évanouissent sous les déguisements. Ce temps est très court mais sous tous les déguisements se cache la réalité.

« L'habit de fait pas le moine » : il se cache sous certains costumes des forces organisées qui érigent en idéologie politique le rejet de l'autre pour rester dans la sobriété du propos.

Bien sûr que les raisons de la colère qui s'exprime sont nombreuses et qu'il ne peut y avoir de progrès écologique sans progrès social. Qu'au slogan « ce n'est pas la fin du monde qui compte, c'est la fin du mois » ne soit répondu que des fuites en avant c'est nourrir une fois encore les oppositions.

La seule solution, c'est le changement de modèle pour le pouvoir de vivre décemment. Changement de modèle exprimé dans la Breizh Cop auquel ce bordereau fait beaucoup référence.

Dans la période actuelle, le grand patronat n'ose pas trop s'exprimer. Cela tient-il à double conjonction qu'il fait partie du problème et donc de la solution mais aussi une certaine peur ?

La peur que les pauvres, les sans grades, les travailleurs, les isolés, les travailleurs, les ouvriers, employés, privés d'emplois, retraités, ..., s'en prennent au système.

Ce même système qui crée l'injustice sociale, détruit l'emploi, dévalorise le travail. Bien sûr que le travail est miné par une gangrène de perte de sens et de sous rémunération.

Le travail a un prix et le capital un coût, c'est l'expression de notre CESER dans son étude de juin 2015 à propos des activités industrielles et de l'emploi durable, comme quoi le CESER de Bretagne confirme aussi, dans ce domaine, son rôle d'éclairer.

La CGT a mené une grande campagne sur cette question du coût du capital, la CGT est dans le vrai quand elle affirme que c'est le travail et les conditions de son exercice qui créent les richesses.

Dans l'actuel mouvement en France se pose clairement la question des moyens pour vivre et la question du pouvoir de subvenir à ses besoins, de la faiblesse des salaires et de la redistribution des richesses, formule reprise par l'avis du CESER sur la Breizh COP.

Dans le même temps, une certaine instrumentalisation sur le consentement à l'impôt mélange volontairement les genres mais aussi met en exergue l'incroyable capharnaüm dans lequel certaines et certains se trouvent. Taxes, cotisations sociales, impôts, direct et indirects, ..., tout se mélange sauf pour celles et ceux qui s'y connaissent.

Les cotisations sociales ne sont pas des taxes mais du salaire socialisé fondement de la sécurité sociale.

La CGT se permet cette réflexion puisque en écoutant certains témoignages ces jours derniers des salariées en arrivaient à cette confusion.

Puisque des femmes, non organisées, se trouvent nombreuses dans des initiatives, alors que trop souvent leurs emplois sont dévalorisés, qu'elles accumulent de plus un retard de carrière et ont moins de responsabilités, elles sont victimes de salaires et de retraites moins élevées et ce n'est qu'un recommencement alors que s'annonce une réforme des retraites dont elles seraient les principales victimes.

La CGT est bien seule d'ailleurs à affirmer clairement la défense de la retraite intergénérationnelle par répartition.

Qu'elles prennent la parole pour se déjouer d'une domination, au cinéma comme ailleurs, qu'elles agissent pour leur liberté cela devrait être de nature à égayer le monde et pourtant que nos frontières restent imperméables à l'appel à l'aide d'autres femmes, enfants, en souffrance, les hommes aussi d'ailleurs.

Bien-être, liberté et solidarité devraient être au cœur des actuelles politique publiques et il sera important de vérifier le quatrième axe d'action de la quatrième ambition des orientations budgétaires dans le budget primitif 2019.

Ainsi « 2019 devra permettre de livrer des travaux engagés dans le cadre de l'observatoire des territoires : l'index du développement durable avec des indicateurs de développement partagés entre les acteurs autour de l'économie, du social, de l'environnement et de la démocratie, un diagnostic jeunesse dans le cadre du dialogue structuré, des chiffres clés de l'égalité femmes/hommes. »

L'avis du CESER se conclue sur des évolutions en cours et d'autres à venir autour des questions de décentralisation et des relations avec l'Etat.

La CGT s'est déjà exprimé sur la question notamment au moment du pacte financier ici même dans cette assemblée.

Elle livre d'avance une réflexion avant d'entrer dans le vif du sujet en 2019 :

La révolution informationnelle et numérique, la mondialisation -pas seulement des échanges et des capitaux- apportent chaque jour un lot d'évènements et de situations qui, volontairement ou non, deviennent interdépendantes.

C'est cette situation d'interconnexions qui poussent les dominants et leurs mandatés à vouloir faire émerger une vision commune et transversale de la transformation des sociétés et en premier des systèmes collectifs de droits et de protections, de biens communs et de modèles sociaux et du service public.

C'est d'ailleurs à l'aune d'une volonté de changer de modèle que s'inscrivent les 22 propositions du Comité Action Publique 2022 puisqu'à les lire : « *faire émerger ce nouveau modèle n'est aujourd'hui plus une simple option, c'est une nécessité* ».

Dans le même temps, alors que ce comité dit être convaincu « *qu'une transformation profonde du service public est nécessaire* », ses conclusions, ne visent pas selon leurs termes « *à remettre en cause les grandes missions du service public en France* », mieux, il livre que les français sont attachés aux services publics « *qui sont une source de cohésion nationale et représentent des biens communs au service de tous.* »

C'est donc pour contourner cette contradiction forte que les éléments de réponse qui servent de fil conducteur aux travaux de ce comité reposent essentiellement sur une logique comptable d'abandon de missions ou de leur transfert vers le privé et de mise en accusation du personnel, donc du fonctionnaire et du statut.

De ce simple fait, on en revient à certains fondamentaux qui servent de piliers à l'architecture du « bâtiment France » qui n'a aucun autre exemple ailleurs dans le monde.

Alors, encore une fois, attention à ce qui se prépare...